



Rupture conventionnel fonction publique

Par ptitjule

Bonjour,

Je suis fonctionnaire d'état et j'ai formulé une demande de rupture conventionnelle auprès de mon administration.

11 jours après cette demande, j'ai été reçu pour un entretien. A l'issue, les personnes qui ont effectué cet entretien ont émis un avis favorable et m'ont indiqué qu'il fallait attendre pour la suite (soit refus, soit acceptation, soit autres entretiens).

Cet entretien a eu lieu il y a plusieurs semaines et je n'ai pas de nouvelle.

Je voulais savoir si une administration a un délai légal et obligatoire pour répondre suite à cette demande, ou au delà d'un certain délai, la demande est elle acquise de droit?

Merci pour vos réponses